



## FS-SSCTA du 20 mars 2025

Déclaration liminaire

M. le Président de la FS-SSCT académique,

Mmes et MM. les membres de la FS-SSCT,

Le 13 mai à l'appel des organisations syndicales FSU, CGT, UNSA et Solidaires, les fonctionnaires se sont mobilisés afin de dénoncer l'état des services publics. Ces services ont été et sont la colonne vertébrale de notre pays, les citoyens français y sont attachés. Chaque crise démontre s'il le fallait leur rôle d'amortisseur social. Malheureusement depuis de nombreuses années ces services publics sont en crise par manque d'investissement, les gouvernements successifs ferment des lits à l'hôpital et des classes dans les écoles, entraînant ainsi leur dégradation pour les agent-es et les usagers.

L'Éducation nationale est particulièrement touchée par ces politiques de restrictions budgétaires. La FSU n'a eu de cesse de dénoncer ces suppressions de postes, tous les types de postes sont concernés, des enseignants aux AED en passant par les personnels administratifs. En conséquence, la charge de travail des agents augmente. À cela s'ajoutent pour les enseignants des réformes incessantes sans aucun bilan des précédentes, la dernière en date pour la classe de terminale Bac pro en LP relève du non-sens pédagogique et de la volonté d'organiser le chaos. La prochaine en préparation, est la création de classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences, plan visant à « renforcer la place des filles dans les enseignements qui ouvrent vers les filières d'ingénieur et du numérique ». Madame la Ministre semble oublier que la réforme Blanquer du lycée et ses filières était censée faciliter l'accès des jeunes filles aux carrières scientifiques, cette réforme aurait-elle échoué ? Comme d'habitude ce plan est établi sans aucune concertation avec les personnels.

Tout le travail de notre instance lors des visites le démontre : les personnels, dans leur immense majorité, aiment leur travail et s'épuisent généralement à réaliser au mieux leurs missions, souvent dans des conditions dégradées. Des classes surchargées, est-il utile de rappeler le classement de notre académie, une application de la loi de 2005 sur l'inclusion scolaire sans moyens humains suffisants et matériels adaptés qui conduit des personnels enseignants ou Aesh au burn out ou à la démission. Une médecine scolaire quasi inexistante, des places en IME ou ITEP réduites à la portion congrue voilà ce que propose l'Éducation nationale à ces élèves à besoin particulier, et ce ne sont pas les dispositifs PAS (pôles d'appui à la scolarité) qui apportent la moindre amélioration, la délégation de la FS-SCTA académique a pu le vérifier lors de ses dernières visites au collège Jean Rostand et notamment à l'école J. Jaurès ! Le nombre alarmant de fiches SST de PE accueillant un enfant avec des troubles du comportement le souligne. Nous ne sommes destinataires pour le moment que de celles du département 83 car le RSST dématérialisé n'est toujours pas opérationnel contrairement à ce qui nous avait été annoncé...

L'employeur, et madame la Rectrice en est son représentant, est responsable de la santé physique et mentale des salariés dans le cadre de leurs activités. Là encore chaque visite de la F3SCT met en évidence des manquements. Locaux inadaptés ou vétustes, qualité de l'air non mesurée (les tests demandés par la F3SCT n'ont toujours pas été réalisés à la DSDEN 83), isolation thermique des bâtiments largement insuffisante. Toutes les visites le démontrent, les personnels souffrent de ces passoirs thermiques. Cet inconfort du quotidien peut se transformer en situation à risque lors des épisodes de canicule (malaise, risques accrus pour les personnels atteints de pathologies cardiaques ou respiratoires, effets sur la santé de tous.tes à long terme). Selon l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), "au-delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salarié-es". Pour le froid, l'INRS considère qu'à partir d'une température de l'air inférieure à 18°C, l'environnement de travail exige des mesures de protection particulières. Ces valeurs sont régulièrement atteintes dans les bâtiments. Les espaces extérieurs sont insuffisamment végétalisés comme nous le verrons dans le compte rendu de la visite de l'école du Luc.

Et que dire de l'enquête sur les installations sportives, qui cumulent les problématiques thermiques et sonores, et dont le matériel est fréquemment à l'origine de troubles musculosquelettiques chez les professeurs d'EPS ? Cette enquête est totalement à l'arrêt depuis deux ans. Face à cette inertie, le SNEP-FSU a lancé sa propre enquête afin d'évaluer l'état des installations sportives dans notre académie. En l'espace de quatre mois, près des trois quarts des établissements ont retourné une évaluation de leur outil de travail, illustrant ainsi l'importance et l'urgence du sujet.

À cela il faut ajouter les problèmes d'amiante, 15% des bâtiments ont été construits après l'interdiction de l'amiante en 1997. Tous les autres sont donc susceptibles de contenir des matériaux amiantés. Les DTA sont peu présents dans les écoles ou établissements scolaires, et quand ils le sont rarement mis à jour. L'état de dégradation avancée de certains bâtiments accentue le risque de contamination par les fibres d'amiante, qui peuvent provoquer des maladies mortelles lorsqu'elles sont inhalées (généralement 20, 30 voire 40 ans après exposition). Entre 20 et 60 personnels font reconnaître chaque année un cancer de l'amiante en maladie professionnelle.

Si les lois de décentralisation ont rendu les collectivités comptables de la rénovation et de la maintenance des établissements, l'État employeur reste bien responsable de la santé et de la sécurité des personnels. Par contre il est un domaine où l'État, et plus particulièrement le rectorat ou les dsden, est directement responsable, c'est ce que d'aucuns appellent le « management ». Certains chefs de service, n'ayons pas peur des mots, maltraitent leurs personnels ou les mettent dans des situations de stress inacceptables. Quelles solutions sont apportées par madame la rectrice pour y remédier ?

Avant de conclure la FSU souhaite vous interpeller monsieur le SG sur l'enquête suicide de madame Salle. Vous avez lors de la dernière F3SCT académique indiqué que le rectorat ne demanderait pas un appel d'offre pour choisir un organisme capable de former et d'aider les membres de la F3SCT 83, ceci afin de ne pas ralentir la mise en place de cette enquête. Depuis vos services nous ont informés de la mise en place d'un appel d'offre, nous aurions d'ailleurs souhaité être consultés sur les critères retenus pour cette procédure. Nous espérons que le choix de l'organisme sera rapide et que cette enquête pourra enfin être réalisée.